

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 11

Rubrik: Affaires de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

indigène pourrait rivaliser avec le douglas, l'*Abies grandis*, le *Sequoia sempervirens*, etc. . . . ?

A d'autres points de vue, il peut être avantageux d'employer des essences dont le bois a des qualités différentes de celui de nos essences indigènes (caryas, thuyas, par exemple), ou encore qui se distinguent par leur aptitude à prospérer dans des conditions particulièrement défavorables, soit au point de vue climatérique, soit au point de vue de la nature du sol (régions arides du Midi) ou de sa teneur en eau (*Taxodium*), en somme partout où les indigènes donnent des résultats insuffisants, ou aléatoires; ou encore en vue de l'obtention d'un produit spécial, comme l'érable à sucre.

Dans cet ordre d'idées, on peut signaler les résultats surprenants obtenus dans les colonies anglaises de l'hémisphère Sud. Que ce soit dans l'Afrique du Sud, où les essences de grande taille sont rares, ou en Nouvelle-Zélande où il y en a d'admirables, comme le Kauri (*Agathis robusta*), on a surtout employé des espèces exotiques, comme le pin maritime, le *Pinus insignis*, qui y donne de meilleurs résultats que dans son pays d'origine et dont une seule société forestière a planté plus de 18.000 ha, le *P. patula*, les *Eucalyptus*, et bien d'autres encore.

Enfin, certaines essences, comme le robinier, les aunes, sont des essences améliorantes, fixatrices d'azote. R. Hickel.

(Extrait de : *Dendrologie forestière*, p. 6—8; publication récente, dont l'analyse suit à la fin de ce cahier.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse, à Zurich (Auditoire I du bâtiment principal de l'E. P. F.), le samedi 27 août 1932.

1° La séance est ouverte à 7,45 heures par M. le vice-président *Darbellay*, qui souhaite la bienvenue aux participants, venus plus nombreux que le changement de programme ne permettait de l'espérer. Après avoir salué la présence de M. le conseiller d'Etat *R. Streuli*, venu représenter le gouvernement zurichois, il rappelle, en quelques mots pleins de cœur, le souvenir de celui dont il occupe la place, M. le président *Graf*, arraché prématurément aux siens, au corps forestier et à la Société forestière suisse. L'assemblée est priée de se lever pour honorer sa mémoire. M. *Darbellay* se fait ensuite un devoir de souligner la grande prévenance dont ont fait preuve le service forestier zurichois et M. le professeur *Schädelin*, en acceptant d'organiser l'assemblée annuelle de 1932, devenue impossible à St-Gall.

2° Sont désignés comme scrutateurs MM. *R. Felber*, ingénieur fo-

restier à l'Inspection fédérale des forêts, et *W. Plattner*, adjoint, à Liestal.

3° Le rapport annuel est présenté par *M. K. Knobel*, secrétaire du comité permanent. Très complet, l'exposé de M. l'inspecteur cantonal des forêts de Schwytz est suivi avec le plus grand intérêt et vivement applaudi. Il est accepté à l'unanimité, avec remerciements.

4° *M. O. Furrer*, caissier, commente les comptes de l'exercice écoulé et le budget 1932/33, déjà portés à la connaissance des lecteurs de nos périodiques. Les recettes ont été de 24.659,90 fr., contre 25.419,05 fr. aux dépenses, d'où un excédent de dépenses de 759,15 fr. Rien ne permettant d'escompter un accroissement des recettes, au cours du prochain exercice, 800 fr. de déficit sont prévus au budget.

La rédaction et la publication des éditions italienne et romanche du tract « Forêts de mon pays » n'ont pas une marche aussi rapide qu'on ne pouvait le supposer. En plus, le crédit de 3000 fr. alloué à la publication de la « Table générale des matières » de nos deux périodiques n'a pas été utilisé. Ceci explique pourquoi les comptes du fonds pour publications bouclent avec un excédent des recettes important.

M. A. Brunnhofer, inspecteur forestier, au nom des reviseurs — *M. l'inspecteur F. Aubert* et lui-même — donne lecture du rapport de vérification des comptes et propose à l'assemblée de donner décharge au caissier, ce qui est fait à l'unanimité et avec remerciements.

5° Le budget pour 1932/33 prévoit, entre autres, un crédit de 600 fr. permettant de récompenser un travail à mettre au concours. Il est approuvé par l'assemblée.

6° Deux nouveaux membres sont admis par acclamation dans le sein de la société. Ce sont :

MM. *R. Streuli*, conseiller d'Etat, à Zurich,
Krebs, ingénieur forestier, à Sarnen.

7° Le comité permanent propose et fait admettre, comme sujet de concours, le thème suivant : *Le rôle auxiliaire des ingénieurs forestiers dans le Service forestier d'Etat* (Die Forstingenieure als Hilfskräfte im staatlichen Forstdienst).

8° M. le professeur *D^r H. Knuchel* aimerait que l'on apporte quelques changements à la présentation de nos journaux forestiers. Bien qu'il lui semble désirable de substituer à la traditionnelle couverture verte un vêtement plus coquet, le rédacteur de la « Zeitschrift », conscient de l'augmentation de dépense qui en serait la conséquence, n'insiste pas sur ce point. Le choix d'un papier mat, rendant la lecture plus agréable, exclut les illustrations dans le texte : pour cette raison, sur ce point-ci aussi, *M. Knuchel* se résigne au *statu quo*. Par contre, il croit urgent d'abandonner, dans l'édition allemande, les caractères gothiques qui effrayent le lecteur non germanique. Il ne croit pas que l'adoption des caractères latins soit une innovation particulièrement hardie; plusieurs journaux allemands et suisses ont donné l'exemple.

M. l'inspecteur forestier *W. Ammon* aimerait entendre l'avis de ses camarades romands. Si la modification proposée devait augmenter le nombre des lecteurs welsches de la « *Zeitschrift* », il la saluerait bien cordialement. Par contre, il ne croit pas qu'il faille donner trop d'importance aux vœux de l'étranger, qu'il croit assez indifférent. Le distingué forestier bernois conclut en remarquant, avec quelque mélancolie, que la « *Zeitschrift* » est bien ignorée en France.

M. l'inspecteur général des forêts *M. Petitmermet* se fait l'interprète du corps forestier romand pour assurer l'assemblée que l'innovation proposée serait très favorablement accueillie en Suisse occidentale. D'autre part, il croit pouvoir prétendre que *M. Ammon* exagère : la « *Revue des Eaux et Forêts* » publie assez régulièrement des résumés sommaires de nos *deux* périodiques. M. l'inspecteur *U. Reich* sait que M. le professeur *Huffel* prend un grand intérêt aux publications de la « *Zeitschrift* ».

9° *Lieu de réunion en 1933.* Le Conseil d'Etat du canton de Schwytz adresse à la Société forestière suisse une invitation cordiale, saluée par de vifs applaudissements. M. le landammann *A. Ruoss* sera président, M. l'inspecteur cantonal *K. Knobel*, vice-président du comité local. Leurs noms sont chaleureusement acclamés.

10° *Renouvellement du comité permanent*, du président et des reviseurs des comptes.

M. Brunnhofer demande à être déchargé de son mandat de vérificateur. L'assemblée lui donne comme successeur *M. W. Omlin*, inspecteur cantonal à Sarnen.

M. le vice-président *Darbellay*, en quelques mots pleins d'humour, déclare son inébranlable décision de ne pas se laisser reporter au comité. Bien qu'« *amtsmüde* », le sympathique inspecteur fribourgeois ne peut évoquer sans mélancolie les belles heures passées au milieu de ses collègues du comité permanent et l'unité qui n'a cessé de régner parmi eux. *M. Winkelmann* met son mandat à la disposition de la société. *M. Darbellay* n'en voit pas le pourquoi. Bien que, à cause de ses nouvelles fonctions, le directeur de l'Office central de l'Association suisse d'économie forestière ne puisse aspirer à la présidence, il peut continuer à rendre de précieux services au comité permanent. MM. *Furrer*, *Knobel* et *Winkelmann* sont réélus par acclamation. Une élection au bulletin secret donne comme successeurs à MM. *Graf* et *Darbellay* : MM. *J. Fischer*, inspecteur forestier à Romanshorn, et *F. Grivaz*, inspecteur forestier à Lausanne.

M. Furrer est désigné, à l'unanimité, pour succéder à *M. Graf*. Le nouveau président, en quelques mots partis du cœur, remercie ses collègues pour la confiance qu'ils lui témoignent. Il s'efforcera de suivre les traces de son devancier. MM. *Fischer* et *Grivaz* disent également combien ils sont sensibles à l'honneur qui vient d'être fait au coin de terre qu'ils représentent.

La partie administrative est terminée. M. l'inspecteur cantonal *Weber* (Zurich), ancien président de la société, remercie M. *Darbellay* de l'excellent travail qu'il a fourni au sein du comité et plus spécialement de la manière si vivante dont il a dirigé la séance du jour. Il rencontre l'assentiment de tous, en proposant d'envoyer à Madame Graf un télégramme exprimant les sentiments de sympathie qui animent l'assemblée.

11° L'intéressant exposé de M. le directeur *Winkelmann* sur les effets de la contingentation et la situation future du marché des bois sera publié; nous y renvoyons nos lecteurs. Au cours de la discussion qui suit, M. le professeur *Schädelin* exprime sa conviction que seules des organisations régionales de vente, telle par exemple l'Association forestière vaudoise, sont capables d'avoir une vue d'ensemble sur le marché des bois et, par là, de fixer des prix normaux, en rapport avec les conditions du moment. M. *Winkelmann* est d'accord, mais ne croit pas qu'il soit indispensable que ces associations aient une organisation aussi poussée que l'A. F. V.

M. *A. Gujer*, inspecteur des forêts de la ville de Schaffhouse, aimerait à être renseigné sur la fluctuation probable du prix de quelques assortiments spéciaux. — Le conférencier donne quelques précisions. Le poteau est sujet à une légère hausse de prix; il est mieux payé dans la Suisse orientale que dans le centre et l'ouest du pays. Quant au bois de râperie et de pâte, il sera difficile d'arriver à une entente avec l'industrie. Il est entendu, d'une part, que la livraison de cet assortiment à des prix inférieurs à ceux du bois de feu est exclue. D'autre part, la fabrication du papier traverse une crise sérieuse, et des restrictions excessives d'importation de la matière première — beaucoup meilleur marché que celle que nous livrons — lui donnerait le coup de mort. L'Office forestier central et l'industrie du papier cherchent avec beaucoup de bonne foi à s'entendre. Un prix équivalent à celui d'il y a deux ans, diminué de 20 %, serait encore admissible pour le producteur de bois. Mais les fabricants de papier ne veulent entendre parler que d'une diminution de 40 %. Les transactions continuent.

La conférence de M. le professeur Dr *H. Knuchel* sur les catégories de diamètre et la formation des classes de grosseur représente le plat de résistance de la séance. Les lecteurs de la « Zeitschrift » auront le plaisir d'y trouver la teneur intégrale de cet exposé original, complet et si actuel. M. l'inspecteur forestier *Häusler* (Baden) espère voir le Service forestier de son canton se rallier aux conclusions du conférencier: l'adoption des classes de grosseur proposées par le Dr *Flury*, adaptées à des catégories de diamètre de 4 cm. M. *W. Ammon* déclare avoir beaucoup goûté l'exposé si savant du professeur *Knuchel*, mais ne pouvoir le suivre sur tous les points. Il regrette que les classes de grosseur, selon le Dr *Flury*, soient d'amplitude diverse, ce qui, selon lui, exclut la comparaison des dites classes entre elles. M. l'ancien inspecteur cantonal *F. Enderlin* se prononce contre l'abandon des catégo-

ries de diamètre de 2 cm. M. le Dr *Ph. Flury* croit et prouve, à l'aide de comparaisons ingénieuses, que l'égalité d'amplitude des classes de grosseur — d'ailleurs toute extérieure — est d'assez peu d'importance. Sans être le moins du monde centralisateur, il tient à faire remarquer combien une unification dans ce domaine-là serait précieuse au point de vue statistique.

La séance est levée peu après midi par M. le président *Furrer*.

Martigny, le 12 septembre 1932. Le secrétaire : *Eric Badoux*.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole polytechnique fédérale. Le lundi, 17 octobre, à l'auditorium maximum de l'Ecole polytechnique, a eu lieu, en présence du corps professoral presque au complet, de nombreux étudiants et de quelques curieux, l'ouverture solennelle des cours du semestre d'hiver 1932/33.

M. le recteur *Plancherel*, professeur de mathématiques supérieures, a prononcé à cette occasion un excellent discours, fort remarqué, sur ce sujet : « Les mathématiques et l'Ecole polytechnique. » Il a montré très clairement le rôle primordial des mathématiques dans la formation de l'ingénieur, formation qui doit être suffisamment étendue pour lui permettre de dominer les problèmes dont il a à s'occuper dans la pratique et non pas, comme certains esprits à vue courte le voudraient, de les solutionner d'après des schémas préparés d'avance. Donner une culture vraiment scientifique, à laquelle la pratique ultérieure se chargera de donner le complément nécessaire, tel doit être et rester l'idéal de notre Alma mater. Ecole polytechnique, mais non pas technicum !

Ce discours, si remarquablement conçu et non moins bien dit, a eu un très vif succès.

Ecole forestière. Nomination. M. le professeur Dr. *W. Schädelin* ayant achevé la période administrative de quatre ans, comme doyen de notre Ecole forestière, la conférence des professeurs de celle-ci lui a donné comme successeur M. le professeur *H. Badoux*.

Cantons.

Neuchâtel. *Le Locle, reboisement de la Joux Pélichet.* Ce reboisement, d'une surface de plus de 50 hectares, d'un seul tenant, a été décidé en 1898, à la suite de l'incendie de la ferme dont ces terres dépendaient. D'ailleurs, le fait que ces terrains constituaient le bassin des sources captées par Le Locle à cette époque, pour créer un service communal des eaux, impliquait à son tour l'obligation du reboisement.

Les travaux commencèrent en 1899 et durèrent une douzaine d'années. Le principe du mélange des essences fut posé dès le début, malgré